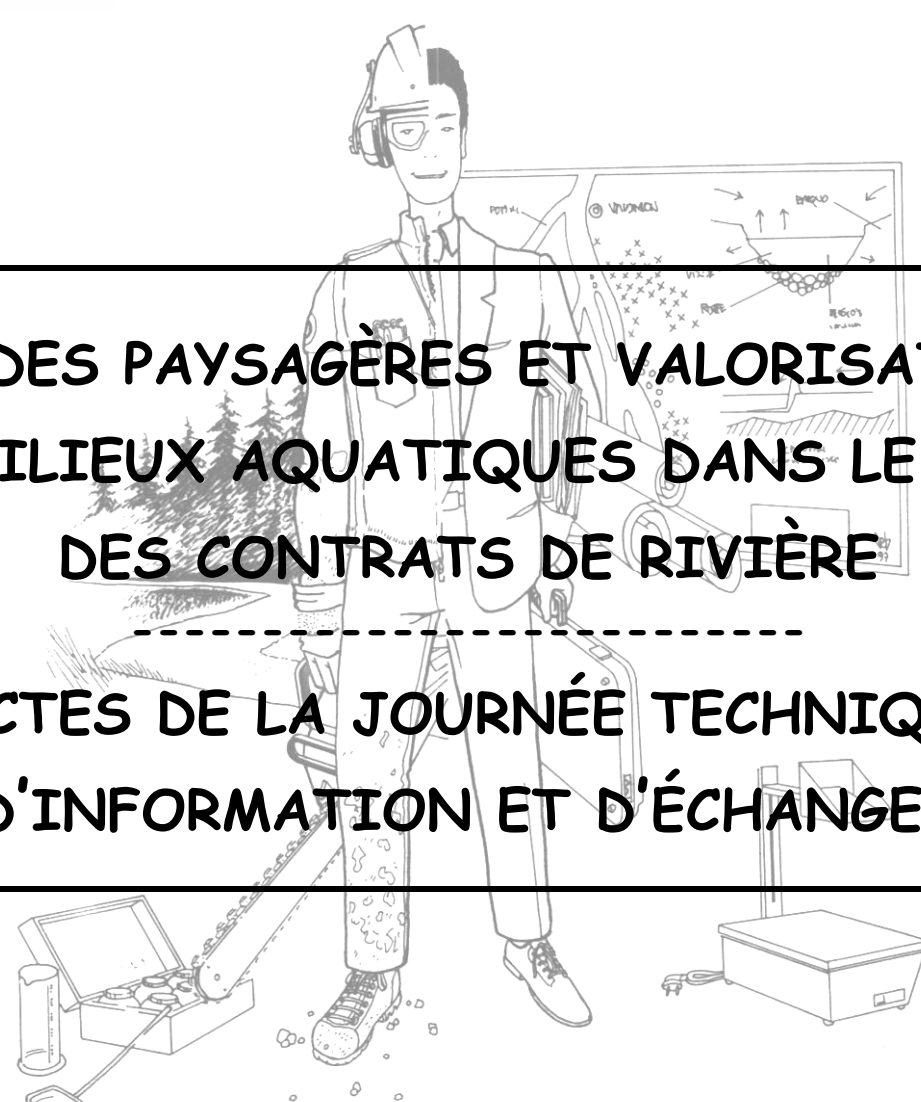




Association Rivière
Rhône Alpes



ÉTUDES PAYSAGÈRES ET VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LE CADRE DES CONTRATS DE RIVIÈRE

ACTES DE LA JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

Journée technique d'information et d'échanges
Mercredi 12 décembre 2007 - Châtillon sur Chalaronne (01)

Avec le soutien de :

RhôneAlpes Région



Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble

Site : www.riviererrhonealpes.org > mél : riviere.rhone.alpes@free.fr > Tél. : 04 76 70 43 47 > Fax : 09 55 07 64 75

INTRODUCTION

À la source de cette journée :

L'Association Rivière Rhône Alpes (ARRA) organise régulièrement des journées d'information et d'échanges d'expériences autour de la gestion concertée des milieux aquatiques. Pour répondre à la demande de ses membres, l'ARRA a monté une journée technique sur le thème des études paysagères et la valorisation des milieux aquatiques dans le cadre des contrats de rivière.

Contexte :

Le volet paysager des contrats de rivière est souvent le « parent pauvre » tant d'un point de vue financier qu'opérationnel. Les études paysagères font cependant partie des études menées dans la phase diagnostic préalable au contrat et peuvent apporter de vrais outils de sensibilisation et de communication à travers la valorisation de certains espaces ou ouvrages. Le gestionnaire de milieux aquatiques, loin d'être spécialiste dans ce domaine, éprouve certaines difficultés à élaborer un cahier des charges et valoriser le travail des bureaux d'études.

Objectifs :

Apporter des conseils aux chargés de mission tant sur la notion de paysage, que sur la rédaction du cahier des charges de l'étude, le choix, le suivi du bureau d'étude ou sur la réflexion sur les actions à mettre en oeuvre.

La journée s'appuiera sur des cas concrets détaillés et apportera les éclairages de personnes ressources : experts et partenaires techniques. Cette journée sera l'occasion de présenter le guide méthodologique sur les études paysagères élaboré par le groupe technique régional sur l'eau.

Remerciements :

L'association Rivière Rhône Alpes souhaite remercier l'ensemble des personnes qui se sont investies bénévolement dans le montage et l'organisation de cette journée :

Betty CACHOT - Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine

Gérard CHALANDON - DIREN Rhône Alpes

Xavier DE VILLÈLE - Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy

Frédéric DESGLIS - GEOSCOPI

Marie-France DUPUIS-TATE - Cemagref Grenoble

Karine FOREST - Région Rhône-Alpes

Nicolas LE MÉHAUTÉ - Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Abords

Cécile MARQUESTE - Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse

Alice PROST - Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne

Pricilla TETAZ - Itinéraire Bis

Ainsi que l'ensemble des participants (liste page suivante).

LISTE DES PARTICIPANTS

	NOM	FONCTION	ORGANISME
1	Karine ADRIEN	Assistante technique eau	Région Rhône Alpes
2	Alexandre BACHER	Chargé de mission eau	C.C du Pays d'Amplepuis -Thizy
3	Stéphanie BARDEAU	Chargée d'études environnement	GEOPLUS
4	Stéphanie BEAUCHENE	Responsable opérations	Maison du fleuve Rhône
5	Yaëlle BERREBI	Collaboratrice	AGRIDEA Lausanne
6	Julien BIGUÉ	Animateur réseau	Rivière Rhône Alpes
7	Laurence BLANC	Technicienne de rivière	SMAMBV de l'Ognon
8	Nadine BOSC BOSSUT	Chargée d'études	Agence de l'Eau RM&C - Languedoc-Rousillon
9	Géraud BOURNET	Chargé de mission eau	Parc Naturel Régional du Vercors
10	Betty CACHOT	Chargée de mission	Syndicat de Rivières Brévenne-Turdine
11	Fabrice CATHELIN	Chargé d'études	Agence de l'Eau RM&C - Languedoc-Rousillon
12	Simon CHABBERT	Etudiant	Master COGEVAL'EAU
13	Gérard CHALANDON	Chargé de mission	DIREN Rhône Alpes - SEMA
14	Myriam CHAROLLAIS	Chargée de mission	AGRIDEA Lausanne
15	Félicien CHARRIER	Technicien de rivière	SIVOM "Ouvèze Vive"
16	Perrine CHAUVIN	Vacataire - Recherche d'emploi	DDAF Rhône
17	Julie COLLET	Etudiante	Master COGEVAL'EAU
18	Marylise COTTET	Doctorante	Université Lyon 3 - UMR 5600 EVS
19	Claudine COTTET	Accompagnatrice	
20	Stéphanie COUCKE	Etudiante	Master COGEVAL'EAU
21	Guillaume COURTOIS	Agent - Service de l'eau	Conseil Général de l'Isère
22	Arnaud COYER	Etudiant	Master COGEVAL'EAU
23	Anaïs CUNILLERA	Etudiante	Master COGEVAL'EAU
24	Fabienne DALLARD	Chargée de mission	St-Etienne Métropole
25	Xavier DE VILLELE	Chargé de mission	SMBV du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
26	Frédéric DESGLIS	Géographe	GEO SCOP
27	Raphaël DODET	Etudiant	Master COGEVAL'EAU
28	Alain DUPLAN	Technicien de rivière	SIVU de la Basse Vallée de l'Ain
29	Marie-France DUPUIS-TATE	Ingénieur chercheur	CEMAGREF de Grenoble
30	Karine FOREST	Chargée de mission eau	Région Rhône Alpes
31	Alexandra FUSIER	Etudiante	Master COGEVAL'EAU
32	Christine GAZEL	Adjointe de Direction	CAUE de l'Ain
33	Franck GILBERT	Chargé d'affaires	Agence de l'Eau RM&C - Rhône-Alpes
34	Sophie GUILIANI	Etudiante	Master COGEVAL'EAU
35	Vincent HAMONET	Ingénieur environnement	DTP Terrassement
36	Romain KELLER	Recherche d'emploi	
37	Jérôme LALLIAS	Etudiant	Master COGEVAL'EAU
38	Norbert LANDON	Maître de Conférences	Master COGEVAL'EAU
39	Julien LAVIGNE	Conseiller technique rivières	AquaTerra Solutions SARL
40	Nicolas LE MEHAUTE	Chargé de mission	SMA de l'Arve et ses Abords
41	Sylvie LOIAL	Etudiante	
42	Pierre LOISEAU	Technicien de rivière	Communauté de Communes du Genevois
43	Jonathan MALINEAU	Chargé de mission	SIVU de l'Ay
44	Maël MARIE	Etudiant	Master COGEVAL'EAU
45	Cécile MARQUESTE	Chargée d'étude	Agence de l'Eau RM&C - Rhône-Alpes
46	Patrice MELIN	Directeur	NAUDET SA
47	Samuel MONNET	Etudiant	Master COGEVAL'EAU
48	Noémie NERGUISIAN	Etudiante	Master COGEVAL'EAU
49	Stéphane ORIOL	Président	SIVOM "Ouvèze Vive"
50	Yoan PANISSET	Employé	
51	Eric PATTEE	Professeur honoraire	Association Française de Limnologie
52	Florent PELLIZZARO	Chargé de mission	SIABV de l'Albarine
53	Dorine PEREZ	Etudiant	Master COGEVAL'EAU
54	Vincent PERRIN	Etudiant	Master COGEVAL'EAU
55	Alice PROST	Chargée de mission	Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne
56	Charlotte REDON	Recherche d'emploi	
57	Rodolphe RIDEAU	Chargé de gestion MA	Conseil Général de l'Allier
58	Guillaume RODIER	Etudiant	Master COGEVAL'EAU
59	Isabelle ROGER-FAVRE	Chargée d'études	CAUE de l'Ain
60	Delphine SAUER	Recherche d'emploi	
61	Sandrine TACON	Etudiante	Master COGEVAL'EAU
62	Nicolas TALASKA	Etudiant	Master COGEVAL'EAU
63	Pricilla TETAZ	Architecte paysagiste	ITINÉRAIRE BIS
64	Grégoire THEVENET	Chargé de mission	Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais
65	Nicolas VALE	Chargé de mission	Rivière Rhône Alpes
66	Eléonore VANDEL	Vacataire - Recherche d'emploi	DDAF Rhône

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09:15 Accueil des participants

09:30 Introduction : Agence de l'eau RM&C, Région Rhône-Alpes, DIREN Rhône-Alpes
Pourquoi faire une étude paysagère et quelles sont les questions à se poser en amont ?
Présentation du guide technique réalisé par le groupe technique régional sur l'eau.

10:00 Les études paysagères et touristiques des contrats de rivières
Pricilla TETAZ, ITINERAIRE BIS et Frédéric DESGLIS, GEOSCOPI
Notions de base sur le paysage - Approche sensible du paysage - Méthode de travail du bureau d'étude et vocabulaire spécifique à la profession (analyse sensible, séquence paysagère, unité paysagère...) - Éléments critiques sur les demandes des maîtres d'ouvrage

12:00 Déjeuner

14:30 Retour d'expérience n°1 - La conduite de l'étude
Betty CACHOT, SYRIBT (69) et Alice PROST, SM Territoires de Chalaronne (01)
Écriture du CCTP : comment s'y prendre, réflexions sur les objectifs. Suivi et comparaison des attentes et des résultats de l'étude (attendus par le MO et les financeurs). Financement des actions proposées.

15:15 Retour d'expérience n°2 - La conduite de projets d'aménagements paysagers, des études préalables à la mise en œuvre
Nicolas LE MÉHAUTÉ, SM3A (74)
Deux exemples : l'aménagement d'une ancienne gravière et la réalisation d'un chemin en bord de rivière.

15:50 Retour d'expérience n°3 - Réappropriation du milieu et sensibilisation
Xavier DE VILLELE SMBV du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (42)
Retours sur les compétences des structures, la concertation dans l'élaboration des projets, les difficultés de la mise en œuvre.

16:30 Échanges et discussions

17:00 Fin de la journée

« Introduction : un guide technique pour l'élaboration d'une étude paysagère en contrat de rivière »

Karine FOREST (Région Rhône-Alpes) et Cécile MARQUESTE (Agence de l'Eau RM&C),
Groupe Régional Eau et Milieux Aquatiques

Le Groupe Régional Eau et Milieux Aquatiques, dont l'existence a été formalisée par la signature d'un accord cadre le 12 juin 2006, est composé de 4 partenaires institutionnels : Région Rhône-Alpes, DIREN Rhône-Alpes, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse. Plusieurs axes de travail réunissent régulièrement les quatre partenaires sur des sujets touchant à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques et de la ressource en eau :

- ♦ coordination des actions de chacun pour favoriser la complémentarité et la synergie sur différents domaines d'intervention (notamment en termes de pollutions diffuses, de lutte contre les inondations, etc.),
- ♦ réalisation de guides méthodologiques relatifs aux procédures contrat de rivière et SAGE,
- ♦ organisation de journées d'échanges à destination des maîtres d'ouvrage.

Le Groupe Régional a rédigé un guide méthodologique pour l'élaboration d'un cahier des charges pour l'étude paysagère d'un contrat de rivière. L'objectif est de fournir aux structures porteuses de contrat de rivière une base méthodologique et différents outils nécessaires à la réalisation de ce type d'études.

Ce travail est issu du constat d'un certain délaissement de la thématique paysagère dans le cadre des contrats de rivière. Le sujet est traité de manière hétéroclite et rares sont les structures porteuses qui ont réalisé des études poussées dans ce domaine.

L'intérêt d'une étude paysagère est pourtant réel. Du fait de son caractère transversal et consensuel, le paysage constitue en effet un lien fort et privilégié entre gestion de l'eau et aménagement du territoire.

Le paysage : un objet transversal et consensuel

Du fait de sa cohérence en termes de bassin de vie et de perception du territoire, le périmètre du bassin versant apparaît comme une échelle de travail adaptée à l'approche paysagère. Ce type d'études permet de fédérer un ensemble d'acteurs locaux peu habitués à travailler ensemble, à l'exemple des acteurs de l'aménagement du territoire et les gestionnaires de milieux aquatiques, et de répondre à la nécessité de créer un consensus entre ces acteurs.

Avec les travaux de restauration des milieux aquatiques superficiels, les actions issues de l'étude paysagère constituent la partie visuelle du contrat auprès du grand public et deviennent un outil de communication et de sensibilisation. Ce type d'étude répond à une préoccupation de plus en plus importante de la part de la population. L'intégration paysagère des travaux en rivière permet à la collectivité de valoriser son travail et ses interventions, de les rendre davantage consensuelles et d'améliorer sa visibilité auprès du grand public.

Elle constitue enfin un outil de projection à long terme étant donné la lenteur d'évolution des composantes paysagères (10 à 20 ans).

Étude paysagère : une réflexion indispensable en amont

La pertinence des résultats issus d'une étude paysagère est étroitement liée à la qualité de la réflexion effectuée en amont.

Le Maître d'ouvrage doit se poser plusieurs questions fondamentales avant d'établir le cahier des charges :

- ◆ Pourquoi réaliser une étude paysagère ? Veut-on favoriser les projets locaux ou acquérir une vision d'ensemble ?
- ◆ Échelle d'étude : l'étude doit-elle concerner l'ensemble du bassin versant ou seulement le linéaire du cours d'eau ? Il est évident que les coûts ne seront pas les mêmes. De plus, l'intérêt de chaque échelle dépend du bassin versant et de ses caractéristiques propres. Deux exemples : le pays du Beaujolais possède une identité forte reposant sur l'activité viticole et non sur un paysage de rivière ; il est ainsi davantage pertinent de réaliser une étude à l'échelle du bassin versant afin d'intégrer au mieux les cours d'eau au sein d'un territoire fédéré autour d'un objet différent. Au contraire en Ardèche, où le territoire et ses activités sont centrés sur la rivière ; il est alors pertinent de réaliser une étude à l'échelle du linéaire du cours d'eau.
- ◆ Quels sont les objectifs de l'étude ? Veut-on favoriser le tourisme ou permettre la préservation des milieux et habitats aquatiques ? Le cahier des charges sera adapté en fonction de l'option choisie, la préservation des milieux aquatiques devant toutefois rester en ligne de mire.
- ◆ Quand l'étude paysagère doit-elle être réalisée ? Avant ou après les autres études du contrat de rivière ? C'est un aspect important de la réflexion car la solution choisie déterminera profondément les résultats et le contenu des autres études ainsi que la transversalité de l'étude paysagère. Réalisée en amont, les études hydrauliques, géomorphologiques, socio-économiques et autres pourront reprendre ses résultats et ainsi intégrer les différentes composantes paysagères.
- ◆ Quelle(s) structure(s) est concernée par cette étude ? Quelle structure doit porter l'étude ? Comment composer un groupe de suivi efficace ? Dans le cadre d'un contrat de rivière, c'est a priori la structure porteuse de la procédure de se constituer maître d'ouvrage de l'étude.
- ◆ Comment valoriser l'étude paysagère ? Il est nécessaire de mettre en place un programme de communication utilisant les moyens et médias habituels.
- ◆ Comment susciter l'adhésion ? Doit-on associer la population concernée dans une procédure de gouvernance participative ou le Maître d'ouvrage doit-il simplement diffuser l'information ?
- ◆ Quelle formalisation pour cette étude ? Les résultats de l'étude seront-ils intégrés à une Charte paysagère ou, mieux, aux documents d'urbanisme ?

En marge de ces questions relatives à l'étude et à son contenu, il est également fondamental de poser la question des financements. Dans le cadre de son 9^{ème} Programme d'Intervention, l'Agence de l'Eau finance les études paysagères au titre des études préalables à l'élaboration d'un contrat de rivière et une partie des travaux issus de cette étude, uniquement dans le cadre des contrats. Il faut donc prévoir ce type d'étude dans le panel d'études préalable à l'établissement du contrat.

La Région Rhône-Alpes quant à elle, finance ce type d'étude dans le cadre d'une procédure contractuelle mais également en dehors, dans le cadre d'une valorisation patrimoniale et touristique.

Un guide technique complet pour réaliser une étude paysagère de qualité

Le guide technique réalisé par le Groupe régional a été publié en janvier 2008. C'est un document exhaustif pour aider les structures porteuses à mieux appréhender l'approche paysagère dans le cadre d'un contrat de rivière. Il reste un fil conducteur et ne prétend pas apporter des solutions toutes faites.

Il est organisé en deux parties :

- ◆ Un préambule relatif au contexte législatif, aux justifications de l'étude et aux options possibles en terme d'approche paysagère,
- ◆ Une aide à la rédaction du cahier des charges.

Cette seconde partie reprend les différents éléments majeurs d'une étude paysagère :

- ◆ Le cadre global (périmètre, présentation du bassin versant, rappel du contrat de rivière et des autres études),
- ◆ Objectifs de l'étude,
- ◆ Diagnostic paysager (recherche bibliographique, mission de terrain, composantes paysagères, analyse sensible, prise en compte de la composante touristique),
- ◆ Synthèse du diagnostic et définition des enjeux principaux (prise en compte de l'évolution future du territoire),
- ◆ Proposition de scénarii (intégration des autres études et des autres procédures, validation des objectifs, d'un scénario),
- ◆ Définition du programme d'action (définition, faisabilité et valorisation des projets),
- ◆ Suivi de l'étude (comité de pilotage, réunions, rendus).

Ce guide est téléchargeable sur le site Internet de l'association Rivière Rhône Alpes : <http://www.riviererhonealpes.org/index.php?rub=realisations>.

« Les études paysagères et touristiques des contrats de rivières »

Pricilla TETAZ, ITINÉRAIRE BIS et Frédéric DESGLIS, GEOSCOPI

GEOSCOPI et Itinéraires Bis interviennent régulièrement dans le cadre d'études paysagères pour le compte des structures porteuses de contrat de rivière. Leur intervention vise à vulgariser l'approche paysagère et à apporter des éléments de compréhension relatifs au travail d'un bureau d'études paysager.

L'étude paysagère : une étude à part...

L'étude paysagère est une étude marginale dans le cadre des contrats de rivière. En effet, le recours à ce type d'analyse n'est pas systématique au cours de la phase d'études préalables. Il semble également qu'elles soient rarement mises en œuvre en parallèle avec les études hydrologiques, géomorphologiques et autres. Elle est davantage réalisée en amont voire en aval de celles-ci. Réaliser l'étude paysagère à la suite des études préalables permet au prestataire d'utiliser les résultats de ces dernières dans son analyse.

Elle se différencie des autres analyses par l'utilisation d'une approche à l'échelle territoriale au lieu de se limiter au linéaire du cours d'eau. Elle présente également un intérêt fort en terme de communication en soulignant le lien entre l'homme et la rivière.

De façon générale, il semble que les maîtres d'ouvrages aient des difficultés à exprimer leur demande. Ces difficultés se reflètent dans la multitude d'intitulés différents qui sont proposés. Leurs titres sont souvent peu explicites : par exemple, « Étude de valorisation paysagère et touristique » ou encore « Programme de valorisation des milieux aquatiques ».

...nécessitant des objectifs clairement énoncés

Le cahier des charges établi par le Maître d'ouvrage doit énoncer clairement des objectifs hiérarchisés. Pour cela, une importante phase de réflexion préalable doit être menée en amont. Cette phase est indispensable et détermine très fortement la qualité de l'étude.

Les objectifs fixés doivent répondre à des attentes autour de la rivière et de plusieurs composantes telles que :

- ◆ le cadre de vie des habitants des bassins versants,
- ◆ la qualité paysagère des berges,
- ◆ le patrimoine,
- ◆ les usages et l'accueil du public récréatif,
- ◆ la mise en valeur et la sensibilisation,
- ◆ le développement touristique du bassin versant.

Le Maître d'ouvrage attend généralement des résultats en terme de cadre de vie, à travers deux objectifs généraux :

- ◆ redonner une valeur d'usage à la rivière : celle-ci est en effet souvent délaissée par le public,
- ◆ redonner une valeur esthétique au cours d'eau : l'esthétique étant un élément faisant sens à travers l'organisation du territoire. Elle détermine fortement la perception du cadre de vie par la population. Bien qu'elle soit subjective, elle correspond néanmoins à des normes sociétales bien établies mais variables selon les époques.

Une méthodologie en trois phases

La méthodologie générale utilisée par GEOSCOPI et Itinéraires Bis se décline en trois phases [le détail de chaque phase est présenté sous forme de fiches méthodologiques en Annexe (Cf. fichier joint)] :

- ◆ État des lieux (Annexe, p.3) :

Un diagnostic de paysage et, a maxima, un diagnostic touristique sont réalisés sur le bassin versant. Chacune de ces étapes nécessite une méthodologie particulière déclinée en plusieurs axes de travail et des outils méthodologiques variés. L'analyse cartographique est prédominante dans la méthodologie de l'état des lieux.

- ◆ Schéma d'orientation (Annexe, p.13) :

Il vise à définir les grandes lignes de la politique d'aménagement paysager, d'organisation des usages récréatifs, voire de développement touristique à l'échelle du bassin versant. Il s'agit d'une phase particulièrement stratégique sur laquelle repose la qualité des résultats de l'étude.

- ◆ Programme d'actions (Annexe, p.14) :

Il s'agit de déterminer des actions concrètes à mettre en œuvre à court ou moyen terme sur le territoire afin d'atteindre les objectifs fixés dans le cahier des charges. Ces actions sont directement déclinées du schéma d'orientation.

Analyse critique de la démarche

Cette approche méthodologique doit néanmoins être nuancée. Les différentes étapes doivent être adaptées en fonction de plusieurs paramètres tels que :

- ◆ la **superficie** du territoire et sa **configuration**,
- ◆ les **attentes** du Maître d'ouvrage : elles se résument souvent à des actions concrètes à court terme. Le territoire, son évolution et la mise en place d'outils de gestion ne sont pas forcément bien appréhendés par le Maître d'ouvrage,
- ◆ le **coût** de l'étude : les volets paysager et touristique des contrats de rivières sont négociés à des coûts modérés ne permettant pas toujours une investigation complète du territoire. La méthodologie a maxima est lourde et nécessite des budgets importants. La plupart des études sont attribuées pour des montants variant entre 25 000 et 30 000 € ne permettant pas la réalisation d'une étude exhaustive. Sur l'Ouvèze (07), petit bassin versant, une étude exhaustive du territoire a été réalisée pour un coût estimé de 80 000 €,
- ◆ les **budgets** alloués à la **réalisation des actions** : ils sont souvent limitant dans le choix des types d'actions et réduisent le champ du programme d'actions. Il est fréquent que seuls 10 ou 20 % des actions préconisées par l'étude soient retenues et inscrites au contrat de rivière du fait de la faiblesse des budgets alloués.

Par ailleurs, plusieurs freins à la démarche peuvent être identifiés :

- ◆ le **degré de sensibilisation** du Maître d'ouvrage en terme d'approche paysagère, de connaissance du patrimoine et de ses centres ou personnes ressources est très variable. Élus comme chargés de mission n'ont pas nécessairement les connaissances adéquates pour monter un cahier des charges clair, complet et répondant à des attentes précises.
- ◆ la **place budgétaire et politique de l'étude** : le chargé de mission comme les élus ne font pas nécessairement une priorité de l'étude paysagère malgré son rôle et sa dimension transversale et sociale.

Par conséquent, la qualité de la démarche et des résultats de l'étude dépend de plusieurs éléments fondamentaux :

- ◆ implication forte des élus tout au long de l'étude,
- ◆ chargé de mission assumant un rôle primordial :
 - pour la sensibilisation des élus à la problématique « paysage » dans le cadre des contrats de rivière,
 - pour faire exister le contrat de rivière et les cours d'eau dans les différentes politiques d'aménagement et de développement du territoire,
- ◆ participation des acteurs locaux (associations, usagers, riverains, etc.) à l'étude et à son élaboration,
- ◆ nécessité d'élaborer une stratégie double :
 - objectifs à long terme,
 - objectifs à court et à moyen terme, le temps du contrat de rivière.

L'application de cette démarche offre de nombreuses potentialités pour le territoire notamment vis-à-vis de sa portée en termes de :

- ◆ réappropriation des cours d'eau par les habitants (relation Homme/Rivière),
- ◆ contribution au développement touristique et, plus globalement, faire exister les cours d'eau dans les politiques d'aménagement du territoire,
- ◆ amélioration du cadre de vie des habitants,
- ◆ contribution à la préservation des patrimoines liés à l'eau,
- ◆ valorisation de l'image des territoires et des rivières,
- ◆ sensibilisation des habitants aux problématiques liées à la rivière ainsi qu'au contrat de rivière et à l'ensemble de ses volets.

Questionnements vis-à-vis de l'intégration de la démarche aux politiques locales

GEOSCOPI et Itinéraire Bis font le constat qu'une meilleure prise en compte de la dimension urbaine des cours d'eau à travers la valorisation des abords et des ouvrages en lien avec le cours d'eau est nécessaire. Il est par ailleurs important de poser la question de l'amélioration de la prise en compte des préconisations de gestion à l'échelle territoriale (par exemple, la gestion de l'interface entre espace urbain et milieu rivulaire). L'approche territoriale et prospective n'est pas toujours bien appréhendée par la maîtrise d'ouvrage, qui en tant que syndicat n'a pas nécessairement les moyens et la légitimité pour intervenir sur les problématiques d'aménagement du territoire.

Le lien paysage/aménagement du territoire est souvent difficile à établir notamment dans le cadre des SCOT et des PLU qui prennent rarement en compte la dimension paysagère. Les études et chartes paysagères ont un rôle de sensibilisation mais aussi de préconisation. Elles n'ont donc pas de portée réglementaire mais l'application de leurs préconisations dépend de la façon dont elles sont relayées sur le plan politique local. Le rôle du chargé de mission est donc de faire vivre l'étude, de travailler à faire connaître l'outil aux élus et de les encourager à l'utiliser.

« Conduite d'une étude paysagère : retour d'expérience »

Betty CACHOT, chargée de mission au SYndicat de RIvières Brévenne - Turdine (69) et
Alice PROST, chargée de mission au Syndicat Mixte des Territoires de Chalaronne (01)

Animatrices de Contrat de rivière et ayant participé à la rédaction du guide méthodologique pour l'élaboration d'un cahier des charges pour l'étude paysagère d'un contrat de rivière avec le Groupe Régional de l'Eau, Betty CACHOT et Alice PROST présentent un aperçu des difficultés qui se posent au Maître d'ouvrage lors de la rédaction du cahier des charges d'une étude paysagère et rappellent les fondamentaux à garder à l'esprit.

Difficultés d'élaboration d'un cahier des charges

L'une des principales difficultés qui se pose généralement au Maître d'ouvrage est la phase de rédaction du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP). Nombreux sont les chargés de mission n'ayant pas ou peu de notions sur le paysage et qui découvrent un vocabulaire spécifique au cours de cette phase.

Il existe néanmoins un outil méthodologique comme le pré-cahier technique édité par la DIREN, mais il apparaît comme étant très difficilement compréhensible pour le non-initié. N'ayant que peu de notions dans ce domaine, Alice PROST a dû s'inspirer de plusieurs CCTP relatifs à des études paysagères menées sur d'autres bassins afin de rédiger un premier cahier des charges. Les propositions des bureaux d'études dépassant le budget prévu par le syndicat mixte, elle a rédigé un second CCTP reprenant des actions ciblées évoquées prioritairement par les élus.

Elle constate un décalage entre les exigences de la DIREN, dont les préconisations sont vastes et plus adaptées à la mise en place d'un SCOT, et la volonté du syndicat considérant qu'il n'est pas dans son rôle d'intervenir sur l'ensemble du territoire mais uniquement sur le cours d'eau et ses milieux annexes.

Dans le cadre du contrat de rivière Brévenne-Turdine, Betty CACHOT a, quant à elle, immédiatement orienté le CCTP sur un programme d'actions ciblées visant à valoriser les milieux aquatiques du bassin versant. L'intitulé de l'étude ne fait d'ailleurs pas apparaître les notions de paysage et de tourisme.

L'état des lieux : des objectifs variables selon la problématique

Les problématiques étant différentes sur ces deux bassins versants, les objectifs sont relativement éloignés. Il est néanmoins un objectif fondamental et commun à toute phase d'état des lieux dans le cadre d'une étude paysagère : *identifier les grandes unités paysagères du bassin versant et y analyser la place des cours d'eau.*

Dans le cas de l'étude paysagère du bassin versant de la Chalaronne, les objectifs sont particulièrement orientés sur la thématique paysagère :

- ♦ *Analyser les différences de structuration de l'occupation et de l'utilisation du sol,*
- ♦ *Décrire le rôle de liaison et d'élément structurant joué par les cours d'eau dans le paysage et l'utilisation du territoire par les différents usages,*
- ♦ *Recenser les structures et les équipements de valorisation du paysage.*

Au contraire, l'étude paysagère du bassin versant Brévenne-Turdine est axée sur le tourisme et la valorisation des milieux aquatiques :

- *Identifier la nature et les caractéristiques du tourisme lié aux milieux aquatiques,*
- *Définir les grands axes d'une politique de valorisation et d'amélioration de l'accès aux milieux aquatiques du bassin versant,*
- *Établir un programme d'actions de valorisation paysagère, pédagogique, touristique des milieux aquatiques du bassin versant.*

Phase de propositions d'actions

Lors de la rédaction du CCTP par le chargé de mission, il ne s'agit pas d'élaborer un schéma d'orientation mais plutôt d'orienter le bureau d'étude au cours des différentes phases. Une bonne connaissance de terrain du bassin versant permet de bien définir le contenu du CCTP.

Sur la Chalaronne, le CCTP demandait de définir et de chiffrer un ensemble de projets déjà identifiés :

- *Mise en valeur de la traversée des bourgs,*
- *Mise en place de circuit pédestre « pédagogique » à l'échelle des bassins versants,*
- *Mise en place d'une plate forme d'observation d'une chaîne d'étang,*
- *Définir des méthodes d'entretien des fossés garantissant une bonne intégration paysagère des travaux,*
- *Limiter le passage des véhicules à moteur sur les bandes enherbées en bordure de rivière et appréhender le rôle des haies sur la structuration du territoire.*

Dans le cas du bassin Brévenne-Turdine, aucun projet n'était prédéfini dans le CCTP. Il s'agissait d'amener le bureau d'étude à analyser et à formaliser les besoins du territoire en terme d'offre touristique et de valorisation des milieux aquatiques par :

- *Recensement des souhaits et éventuels projets de mise en valeur des milieux aquatiques sur le bassin versant,*
- *Formulation des grandes lignes d'une politique de valorisation des milieux aquatiques sur le bassin versant,*
- *Définition et chiffrage des propositions d'actions en lien avec les maîtres d'ouvrage pressentis donnant lieu à la rédaction de fiches actions.*

Un sujet fédérateur... mais un lien difficile avec l'aménagement du territoire

Concernant le déroulement de l'étude, le constat est le même dans les deux cas : les réunions de consultation des différents acteurs (élus, offices de tourisme, associations de protection de la nature, etc.) ont permis de réunir et de faire travailler ensemble des acteurs divers. Ce type d'étude présente ainsi un grand intérêt car le sujet est mobilisateur et peu polémique.

Betty CACHOT fait notamment le constat que ces réunions ont permis aux associations de protection de la nature de jouer un rôle différent en étant force de proposition plutôt que force de contestation.

De même, les deux chargées de mission constatent un décalage important entre l'état des lieux rendu par le bureau d'études et les attentes de la DIREN. Dans les deux cas, le diagnostic paysager était poussé et a donné lieu à un programme d'actions concrètes. Il apparaît néanmoins très difficile d'intégrer les questions d'aménagement du territoire du fait de l'absence d'implication des

porteurs de SCOT (trois sur le territoire du contrat Brévenne-Turdine). Malgré les invitations qui leur ont été faites, aucun n'était présent aux réunions de travail.

Sur la Chalaronne, il est néanmoins donné pour consigne au bureau d'études de ne rien s'interdire dans les propositions d'actions et d'aménagements. L'étude paysagère étant en effet considérée comme un outil d'aménagement du territoire intéressant pour les communes et collectivités au-delà de la mise en place du contrat de rivière.

Des actions ambitieuses... difficiles à faire « passer »

Sur la Chalaronne, le bureau d'études a proposé des projets ambitieux. Les actions de valorisation paysagère représentaient à elles seules 2,5 millions d'euros. Le syndicat n'a pas été suivi par les partenaires financiers, ceux-ci estimant les actions trop ambitieuses et les coûts trop élevés.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que tous les projets ne sont pas éligibles aux aides. Il est également important de faire attention aux « croyances » des élus qui pensent parfois pouvoir restaurer tous leurs ponts à moindre frais grâce aux subventions du contrat de rivière. La restauration des vieux ponts n'est éligible dans les contrats de rivière que sur des chemins « agricoles » et non sur des voies de circulation ordinaires. La mise en place de tables de lecture du paysage et l'aménagement de points de vue n'ont pas été considérés par les financeurs comme répondant aux enjeux du volet B1-3 du contrat de rivière.

Ainsi, les actions sortant des sentiers battus ont finalement été abandonnées faute d'être opérationnelles. Un projet relatif aux haies n'est pas passé en l'état mais il a été repositionné dans le contrat de rivière sur les enjeux d'érosion et de qualité des eaux.

Sur le contrat Brévenne-Turdine, les bureaux d'études ont éprouvé des difficultés de chiffrage des actions, notamment sur des aménagements de sentiers en encorbellement au dessus du cours d'eau (contraintes techniques fortes).

Betty CACHOT estime qu'il existe un manque de lisibilité concernant les critères d'éligibilité des projets par les financeurs, qui n'arbitrent pas en amont de l'étude sur les types de projets potentiellement envisageables. Il est donc important de cadrer cet aspect de l'étude avec les financeurs dès la phase amont, afin d'éviter de susciter de « faux espoirs » chez certains Maîtres d'ouvrage locaux.

***A posteriori* : ce qui leur a manqué ou qu'elles feraient différemment**

Alice PROST estime qu'il ne faut rien s'interdire lors de la rédaction du CCTP. Il ne faut pas hésiter à réécrire des fiches actions afin qu'elles cadrent avec les modalités d'interventions des financeurs, même si cela demande un travail considérable.

Elle conseille également de porter une attention particulière aux problèmes de compétences des collectivités : les communes motivées n'ont pas forcément de compétence dans un domaine car elles l'ont transféré à une Communauté de Communes, par exemple. Il est indispensable de bien appréhender les différents acteurs (communes, communauté de communes et syndicat de rivière notamment), leurs compétences et leurs prérogatives.

Quant à elle, Betty CACHOT aurait souhaité être plus cadrée par les financeurs après la phase de diagnostic afin d'éviter de motiver et de faire espérer des collectivités pour rien, sur des projets qui ne se concrétiseront pas dans le cadre du contrat de rivière. Elle estime qu'il est frustrant de ne pas avoir les capacités d'aller assez loin dans ce type de travaux.

Elle conseille également de faire attention au programme d'actions qui se révèle souvent difficile à monter du fait de la diversité des maîtrises d'ouvrage : 10 actions peuvent avoir 10 maîtres d'ouvrages différents.

« La conduite de projets d'aménagements paysagers, des études préalables à la mise en œuvre »

Nicolas LE MÉHAUTÉ, Chargé de mission au Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords (74)

La démarche d'analyse paysagère n'a de sens que si elle aboutit à la mise en œuvre d'actions basées sur les préconisations issues de l'étude. Dans le cadre du Contrat de rivière Arve signé en 1995, le SM3A a mis en application certaines des actions proposées au cours des études préalables. Deux exemples sont ici présentés :

- l'aménagement d'une ancienne gravière,
- la réalisation d'un chemin en bord de cours d'eau.

L'aménagement du lac des Illettes à Sallanches (74)

Gravière destinée à subvenir aux besoins en matériaux pour la construction de l'autoroute du Mont-Blanc et aujourd'hui désaffectée, le lac des Illettes se situe sur une ancienne zone de divagation de l'Arve. Inutilisée depuis les années 1990, le site a rapidement été reconquis par la végétation mais également par différents usages « sauvages » de loisirs (pêche, planche à voile, promenade, etc.). Les pressions sur le site et les milieux naturels sont donc devenues importantes.

Les études engagées par le Syndicat (étude générale sur le territoire concerné, étude paysagère spécifique et études de maîtrise d'œuvre) ont permis de définir des objectifs généraux pour un projet de réaménagement du site. Plusieurs actions ont ainsi été mises en place en 2006 pour un montant de travaux de 470 000 € HT¹ :

- Dynamiser et protéger le potentiel écologique du site :
 - o Augmentation de linéaire de rives et des zones de marnage dans lesquelles la biodiversité est la plus importante avec notamment la création de bras secondaires (Fig.1) sur certaines zones dégradées du site.

Figure 1 : Site avant et après les travaux de terrassement et le creusement du bras secondaire



- o Dynamisation et extension d'une roselière en cours d'envasement (Fig.2) : décapage partiel et dépôt des matériaux excavés sur un autre site afin de créer une seconde roselière.

¹ 470 000 € HT dont :
- 130 000 € d'interventions de renaturation,
- 90 000 € d'ouvrages bois (pontons et observatoire),
- 40 000 € de cheminement,
- 25 000 € de panneaux.

Figure 2 : Création d'une nouvelle roselière par dépôt des matériaux excavés (à gauche) ; reprise de la roselière au bout de 6 mois.



- ♦ Sensibiliser le public :
 - o Mise en place d'un observatoire sur la roselière et de panneaux pédagogiques (Fig.3).

Figure 3 : Observatoire donnant sur la roselière (à gauche) et panneaux d'information et de sensibilisation (à droite)



- ♦ Organiser les usages existants (pêche, planche à voile, promenade) :
 - o Végétalisation et densification du pourtour du chemin de promenade afin de diminuer la fréquentation des zones naturelles,
 - o Mise en place de zones dédiées à chacun des usages en tenant compte des contraintes.
- ♦ Rendre le site attractif d'un point de vue paysager :
 - o Mise en place d'aménagements paysagers tout au long du cheminement piétonnier avec placettes béton pour rythmer le cheminement et rappeler l'histoire du site... (Fig.4)

Figure 4 : Placette béton et ponton



Un tel projet se révèle complexe car il demande des compétences multiples (hydraulique, fonctionnement des milieux, architecture/paysager, infographie, génie civil, ouvrage bois, etc.), le concours de nombreux intervenants (11 entreprises de la maîtrise d'œuvre jusqu'à la phase finale

des travaux) et la réalisation en plusieurs phases successives. La réussite du projet est grandement facilitée par un maître d'œuvre de qualité et par l'attribution de l'ensemble du marché à un groupement d'entreprise plutôt que plusieurs volets à plusieurs entreprises. Il est indispensable de mettre en place une bonne coordination à tous les niveaux d'intervention (études, liens avec les acteurs locaux, entreprises etc.).

De par son impact direct sur le cadre de vie, ce type de projet génère beaucoup d'attentes et d'appréhensions. Un important travail de concertation avec le groupe de travail et la prise en compte des contraintes externes sont importants. Il est donc primordial de ne pas sous-estimer la phase de conception (dans le cas présent, 50 000 € pour la maîtrise d'œuvre) et de disposer de bons supports de travail et de discussion (plans, esquisses).

La mise en œuvre d'un projet aussi ambitieux entraîne un retour immédiat de la part de la population. Il faut garder à l'esprit qu'on ne peut contenter tout le monde. Néanmoins, la réaction du public vis-à-vis des résultats dépend fortement de la qualité de l'anticipation sur le fonctionnement et les usages réels du site dans la définition du projet. Ainsi, les points de détail essentiels (dossiers de bancs, poubelles, etc.) demandent à être soignés et l'usage réel des aménagements anticipé.

Dans le cas présent, le relatif isolement et la proximité du centre urbain de Sallanches pose des problèmes ponctuels de vandalisme. Il peut donc être envisagé de prévoir une présence régulière sur le site afin de limiter les dégradations et contrôler la fréquentation.

Au-delà de cet aspect, l'évolution du site dans le temps est un élément important (usages réels vs. usages prévus, évolution des secteurs naturels modifiés, vieillissement des aménagements, etc.). Il ne faut néanmoins pas chercher à la contrôler totalement. Il est important de « laisser vivre » le site.

2- Le chemin de l'Arve, du Léman au Mont-Blanc

Afin de favoriser l'accès à la rivière, le SM3A met en place depuis 2000 un chemin VTT / VTC le long de l'Arve entre la frontière Suisse et les sources de l'Arve, soit 152 km en projet. Les travaux sont réalisés par tronçons homogènes de 2 à 15 km de long, selon les contraintes foncières, la logique de cheminement (point de départ, point d'arrivée) ou les caractéristiques physiques des secteurs.

Certains chemins préexistants ont été repris sans modification (70 km). Les travaux réalisés ou à réaliser consistent à relier ces tronçons en améliorant les chemins existants (élargissement, empierrement, ouvrage de sécurisation et valorisation paysagère) ou à en créer ex-nihilo. Il reste aujourd'hui environ 40 km de chemin à réaliser. La fin du projet est envisagée pour 2009.

Les aménagements réalisés ont nécessité des interventions relativement lourdes (traitement de la végétation, décaissement et terrassement de la plate-forme, géotextile, empierrement (0/100), broyage / apport 0/31.5, compactage) sur une bande de 3 m de large afin de permettre l'accès aux engins de chantier.

Les techniques classiques ne permettent pas de faire moins et l'usage de techniques alternatives est beaucoup plus cher car demandant davantage de main d'œuvre. De plus, ce gabarit permet d'entretenir l'ouvrage à l'aide d'un tracteur d'entretien et de limiter les coûts par rapport à un entretien manuel. Cette phase d'entretien est importante car un mauvais entretien provoque le plus souvent une refermeture rapide du milieu.

Certains ouvrages spécifiques ont également dû être réalisés, comme des passerelles (circulables ou non), des sections en enrobé (dans les secteurs urbains) voire des trottoirs ou des équipements spécifiques de protection. Ces derniers coûtent extrêmement cher : 80 000 € pour 300 mètres linéaires de trottoir ; 2500 €/m² pour une passerelle ; 600 000 € pour un ouvrage de protection contre les chutes de blocs, qui peuvent être parfois indispensable afin de ne pas avoir de discontinuité dans le cheminement.

Les usages préexistants (milieu naturel, desserte agricole, exploitation forestière, accès riverain, etc.) constituent des contraintes importantes, inhérentes à ce type de projet. Leur prise en compte est impérative même si elle augmente fortement le temps de montage du projet et de décision de l'ensemble des partenaires et acteurs concernés.

Mais la principale contrainte concerne les aspects fonciers. Il peut en effet y avoir une centaine de parcelles appartenant à des propriétaires différents sur le tronçon concerné par les aménagements, d'où la nécessité d'un énorme travail de négociation mais également, en amont, de traitement informatique et d'acquisition des données (l'aide d'un géomètre est indispensable). La mise en oeuvre du projet a nécessité d'obtenir la maîtrise foncière. Pour cela, le SM3A a soit acquis l'emprise à l'amiable ou par l'intermédiaire d'une DUP, soit négocié la mise en place d'une servitude de passage. Les négociations ont été effectuées par un prestataire extérieur ou par contacts directs. L'entreprise se révèle donc souvent longue et incertaine.

La conception de ce type de projet est d'une grande complexité technique car il est indispensable de tenir compte de logiques différentes (forestière, voirie, paysagère) impliquant de fortes variations de coûts pour un même tronçon (de 1 à 3). Elle nécessite par ailleurs une étroite coordination entre démarche foncière et conception technique dont les espaces de temps sont généralement différents. Le SM3A a donc davantage recours à la maîtrise d'œuvre interne afin de faciliter cette coordination.

En terme de gestion des coûts, plusieurs points singuliers peuvent être retenus :

Figure 5 : Ouvrages particuliers et gestion des coûts



Le chemin de l'Arve constitue un programme initial de 3 millions d'euros. Le budget sera néanmoins dépassé. Les partenaires ne financent pas les mêmes actions et les taux de subvention varient : 15% pour la région Rhône-Alpes, de 20 à 30 % pour l'Agence de l'Eau RM&C et 40 à 50 % pour le Conseil Général de Haute Savoie.

Enfin, plusieurs aspects doivent être pris en compte après les travaux :

- ◆ Balisage,
- ◆ Communication (topoguide),
- ◆ Entretien,
- ◆ Problème des véhicules à moteur.

« Réappropriation du milieu et sensibilisation »

Compétences des structures, concertation dans l'élaboration, difficultés de mise en œuvre

Xavier DE VILLÈLE, Chargé de mission au Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (42)

À la tête d'une équipe de 14 personnes, dont 8 en équipe Rivière, Xavier DE VILLÈLE anime un contrat de rivière important (600 km de linéaire de cours d'eau et un bassin versant de 740 km²). Il présente ici les difficultés rencontrées dans le cadre de la mise en œuvre du volet paysager du contrat vis-à-vis des compétences des structures et de l'animation du volet.

Le volet paysager du contrat de rivière Lignon du Forez : dysfonctionnements

Issu d'une étude paysagère de bonne facture, le volet paysager du Contrat de rivière Lignon du Forez constitue un programme très ambitieux : 57 actions pour un volume financier de 1,46 M€. Pourtant, en fin de contrat, seules 20 actions ont jusqu'ici été réalisées (dont 12 en cours) pour seulement 36,8% de financements mobilisés. Le constat est simple : le volet paysager n'a pas fonctionné comme prévu.

L'étude bilan fait ressortir des dysfonctionnements dès la phase de conception du projet :

- ♦ absence de lien entre les actions et manque de cohérence à l'échelle du bassin versant,
- ♦ réflexion insuffisante sur la capacité financière des maîtres d'ouvrages et sur leurs compétences (principalement SPANC et assainissement),
- ♦ manque d'approfondissement de la faisabilité technique et foncière (sous estimation des opérations d'acquisition et mauvaise maîtrise du foncier).

Des tentatives pour dynamiser ce volet

En 2002, en cours de procédure, le remodelage du contrat de rivière a donné lieu à une révision du volet paysager alliant à la fois faisabilité foncière et réappropriation du programme par les nouvelles municipalités. Cette refonte a eu le mérite d'engager un travail de concertation au cours de la procédure qui aurait néanmoins dû être effectué en amont de la mise en place du contrat. Par ailleurs, ce volet n'étant pas vécu comme prioritaire, que ce soit par les élus comme par l'équipe technique, il apparaît un fort manque d'animation sur le volet, ce qui est considéré par Xavier DE VILLÈLE comme une très grosse erreur.

Il souligne en effet un fondamental trop souvent oublié par les élus et les techniciens, à savoir que le volet paysage constitue, au même titre que les actions de communication, l'avenir des financements des structures porteuses de contrat de rivière et de SAGE : permettre une réappropriation du milieu revient à créer et/ou entretenir une demande sociale et donc pérenniser les actions de ces structures. Il revient au chargé de mission de dynamiser et d'animer ce volet paysage.

Les écueils

La conception du programme d'actions doit prendre en compte la faisabilité technique, foncière et financière de ces actions.

Dans le cas du Lignon du Forez, plusieurs problèmes sont apparus :

- ◆ la compétence du personnel ou de l'intervenant pour la faisabilité technique et foncière.

Il existe également une forte part de subjectivité par rapport aux intérêts ou à la sensibilité de la personne qui réalise l'étude ou le cahier des charges.

- ◆ l'implication des élus pour l'élaboration du volet.

Un important travail d'animation est nécessaire en amont afin de les impliquer au maximum.

- ◆ la compétence des structures : qui peut et doit être Maître d'ouvrage ?

La maîtrise d'ouvrage de ces opérations se réfère à la compétence « tourisme » qui est portée soit par les communes, soit par les EPCI (communauté de communes ou d'agglomération, etc.) mais pas ou rarement par les Syndicats : ceux-ci n'ont donc que peu de légitimité...

- ◆ Comment assurer le lien entre les EPCI pour une approche cohérente à l'échelle du bassin versant ?

Le syndicat doit assurer et faciliter l'animation et l'implication des élus au stade de l'élaboration par la création de passerelles entre élus et entre établissements, mais également par la création d'un lien, porté par le Syndicat et axé sur la sensibilisation du public.

Sur le Lignon du Forez, les structures ont été mises en relation par l'intermédiaire des actions axées sur la sensibilisation du public, réalisées à l'échelle du bassin versant sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat :

- ◆ 8 tables d'orientations pour une lecture du paysage axée sur l'eau,
- ◆ 35 panneaux de sensibilisation,
- ◆ 14 panneaux d'information.

Et durant la procédure...

Le passage du projet à la réalisation nécessite un fort portage sur le plan politique et en terme d'animation. Celle-ci doit s'inscrire au niveau du bassin versant et non pas à la seule échelle locale à travers :

- ◆ la relance des maîtres d'ouvrages et un important travail relationnel avec les élus du bassin,
- ◆ la visite de réalisations à la suite des comités de rivière,
- ◆ l'inscription des nouvelles réalisations dans les documents de communication de la structure porteuse de la procédure.

Pour Xavier DE VILLÈLE, la question paysagère dans le cadre d'un second contrat de rivière sera traitée différemment : l'équipe rivière est en place depuis quelques années déjà. Elle sera donc plus efficace.

En conclusion, l'animateur du contrat de rivière doit faire comprendre aux élus que les opérations de mise en valeur paysagère des milieux aquatiques constituent des investissements qui porteront leurs fruits à moyen terme. Le but de l'étude paysagère et des travaux qu'elle implique est de faire connaître nos rivières et de permettre à la population locale de se réappropriier les cours d'eau.



Association Rivière
Rhône Alpes

ÉTUDES PAYSAGÈRES ET VALORISATION DES MILIEUX AQUATIQUES DANS LE CADRE DES CONTRATS DE RIVIÈRE

ANNEXES



Journée technique d'information et d'échanges
Mercredi 12 décembre 2007 - Châtillon sur Chalaronne (01)

Avec le soutien de :

Rhône-Alpes Région



ANNEXES

LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE PAYSAGÈRE

1. Phase 1 : État des lieux	p.3
1.1. Diagnostic de paysage - Fiches méthodologiques	p.4
1.2. Diagnostic touristique - Fiches méthodologiques	p.9
2. Phase 2 : Schéma d'orientation	p.13
3. Phase 3 : Programme d'actions	p.14

Les fiches méthodologiques présentées dans ce document sont issues du travail des bureaux d'études GEO SCOP et Itinéraire Bis présenté au cours de la journée « Études paysagères et valorisation des milieux aquatiques dans le cadre des contrats de rivière » du 12 décembre 2007.

PHASE 1 : ÉTAT DES LIEUX

I - DIAGNOSTIC DE PAYSAGE

Objectifs

- ◆ Mettre en exergue le rôle des cours d'eau dans l'organisation du territoire et sa perception par les différents acteurs du territoire,
- ◆ Déterminer les perspectives d'évolution du territoire et des cours d'eau,
- ◆ Révéler le rôle des cours d'eau dans les activités économiques et culturelles de l'homme (notion d'usage),
- ◆ Apprécier les modes d'insertion des cours d'eau dans leur environnement et révéler les potentialités et les dysfonctionnements.

Il s'agit globalement de révéler et mesurer les interactions entre les cours d'eau et leur environnement, d'où l'importance d'aborder cette thématique à l'échelle du territoire.

Les moyens mis en oeuvre

- ◆ Analyse des données bibliographiques et cartographiques (nécessite un important travail d'inventaire),
- ◆ Analyses des documents réglementaires (SCOT par exemple),
- ◆ Prise de connaissance des différents volets du contrat de rivière en particulier des volets hydrauliques, restauration des berges et des milieux naturels. Il s'agit de trouver une synergie afin de conforter les actions retenues dans le contrat,
- ◆ Reconnaissance du terrain (selon l'étendue du bassin, un ciblage préalable sera nécessaire avant toute reconnaissance terrain),
- ◆ Entretiens avec les acteurs locaux,
- ◆ Questionnaires éventuels. Ils peuvent être destinés aux communes selon les besoins et les attentes autour de l'étude¹.

Méthodologie²

La description des axes méthodologiques du diagnostic de paysage est présentée ci-après par l'intermédiaire de fiches méthodologiques :

- 1 - Analyse des grandes composantes du paysage (p.4)
- 2 - Définition des entités paysagères (p.5)
- 3 - Analyse des perceptions et modes d'inscription des cours d'eau dans leur environnement (p.6)
- 4 - Analyse des dynamiques d'évolution des paysages de cours d'eau (p.7)
- 5 - Définition des enjeux paysagers (p.8).

¹ Cette méthode a été expérimentée dans le cadre de deux contrats de rivière. Les retours ont été peu nombreux. Il semble néanmoins qu'il soit nécessaire d'insister dans ce sens car les élus ne sont pas encore sensibilisés à ce type d'étude.

² Elle est variable selon les objectifs et attentes du Maître d'ouvrage. A maxima, elle se décline en cinq grands axes qui sont traités différemment en fonction du cahier des charges, de la superficie du territoire concerné et du budget notamment.

I - DIAGNOSTIC DE PAYSAGE - FICHES MÉTHODOLOGIQUES

1 - Analyse des grandes composantes du paysage

Objectifs / Actions

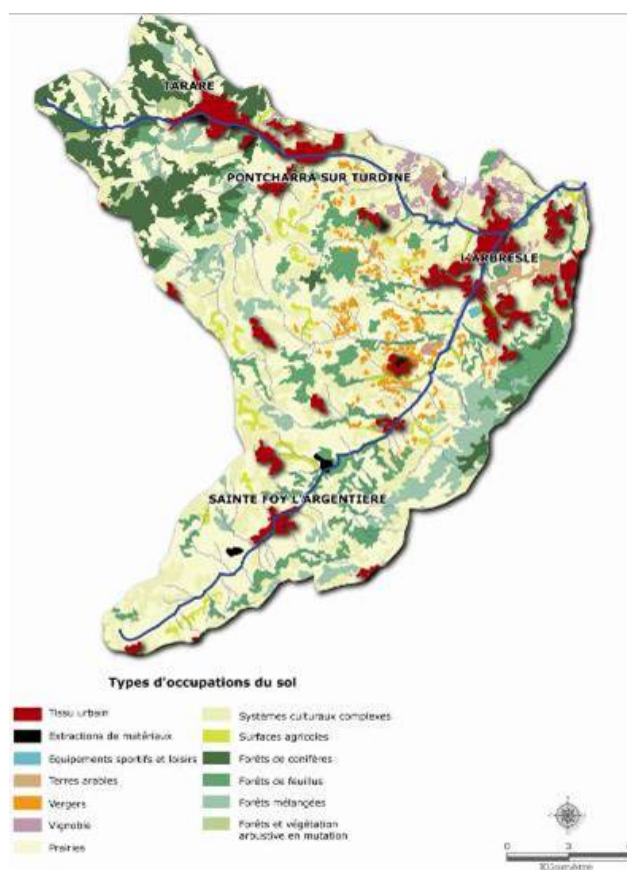
- ◆ Dresser un portrait rapide du territoire,
- ◆ Dégager la structure du paysage à travers ses grandes lignes de force, le contexte administratif, la géologie, l'occupation du sol, etc.

Les problématiques seront très différentes selon les bassins versants.

Outils graphiques

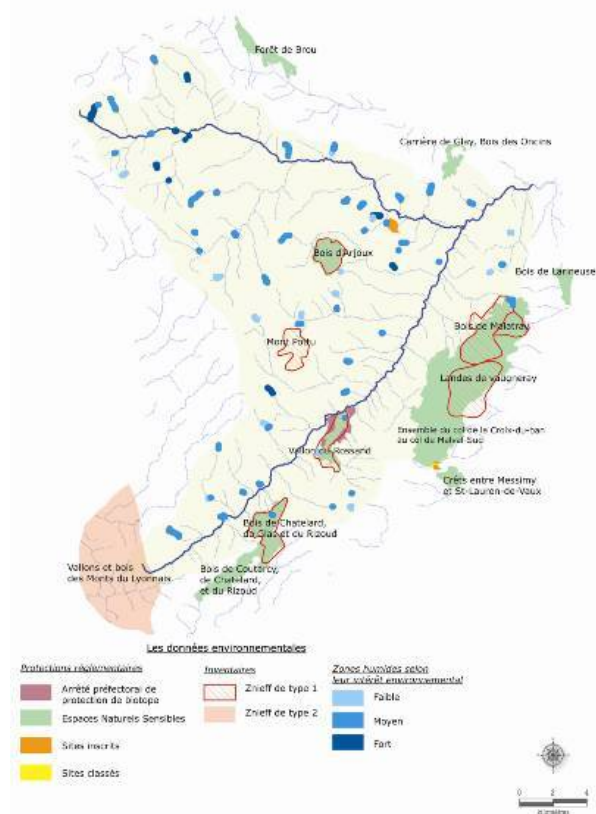
Cartographie du territoire et des différents éléments structurants.

Occupation du sol :



Contexte environnemental :

Le contexte environnemental



2 - Définition des entités paysagères

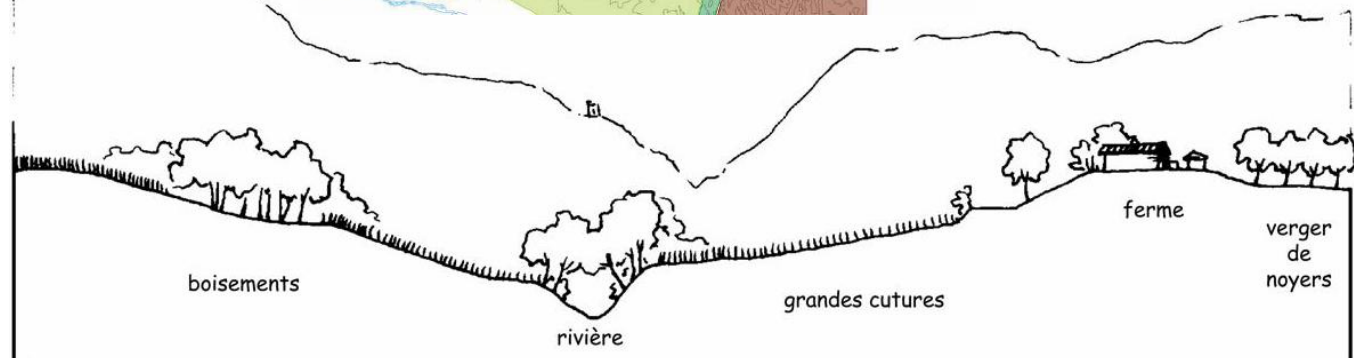
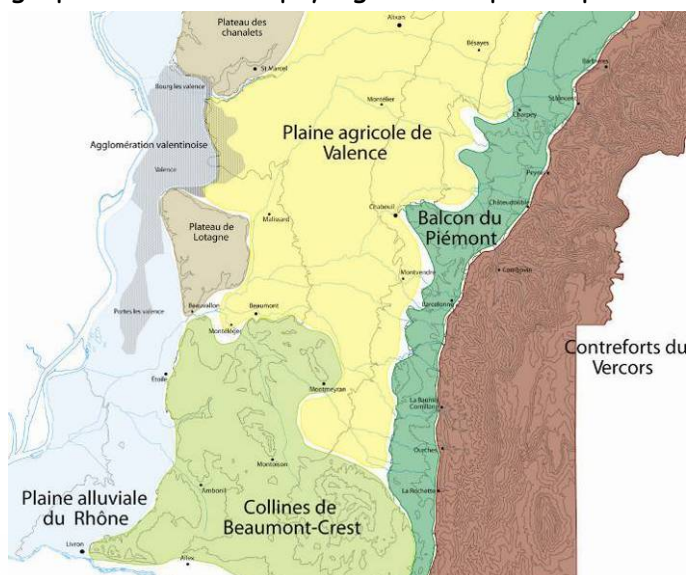
Objectifs / Actions

- ◆ Définir des entités homogènes et cohérentes au regard de la géographie et des modes d'occupation au sol,
- ◆ Caractériser l'identité de ces entités paysagères,
- ◆ Qualifier l'interaction entre le cours d'eau et son milieu (rural, naturel, périurbain ou urbain),
- ◆ Mettre en place des entités spatiales référentes, présentes tout au long de l'étude.

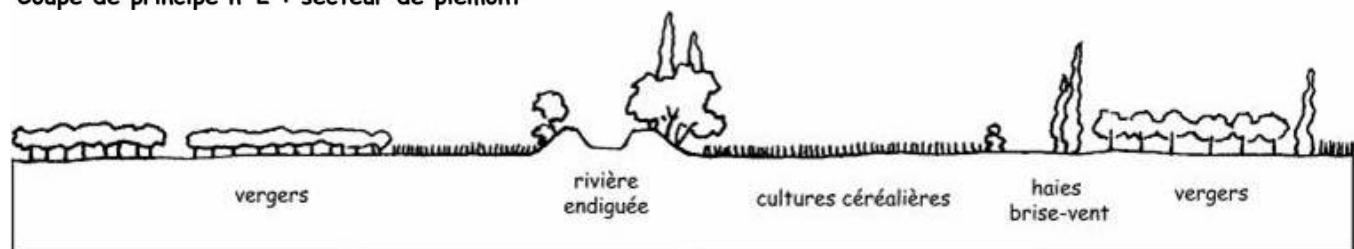
Cette phase vise à rationaliser l'approche paysagère et ses problématiques et à déterminer l'inscription du cours d'eau dans son paysage. Certains territoires seront plus « lisibles » que d'autres du fait d'une organisation plus claire (découpage en lanières ou en patates).

Outils graphiques

Cartographie des entités paysagères, coupes et photos d'illustration



Coupe de principe n°2 : secteur de piémont



Coupe de principe n°3 : secteur de plaine

3 - Analyse des perceptions et modes d'inscription des cours d'eau dans leur environnement

A - Analyse des dynamiques d'évolution du territoire / incidences sur les cours d'eau

B - Analyse prospective

Objectifs / Actions

- ◆ Déterminer / hiérarchiser les facteurs d'évolution en se basant sur l'historique (cartes anciennes et IGN)

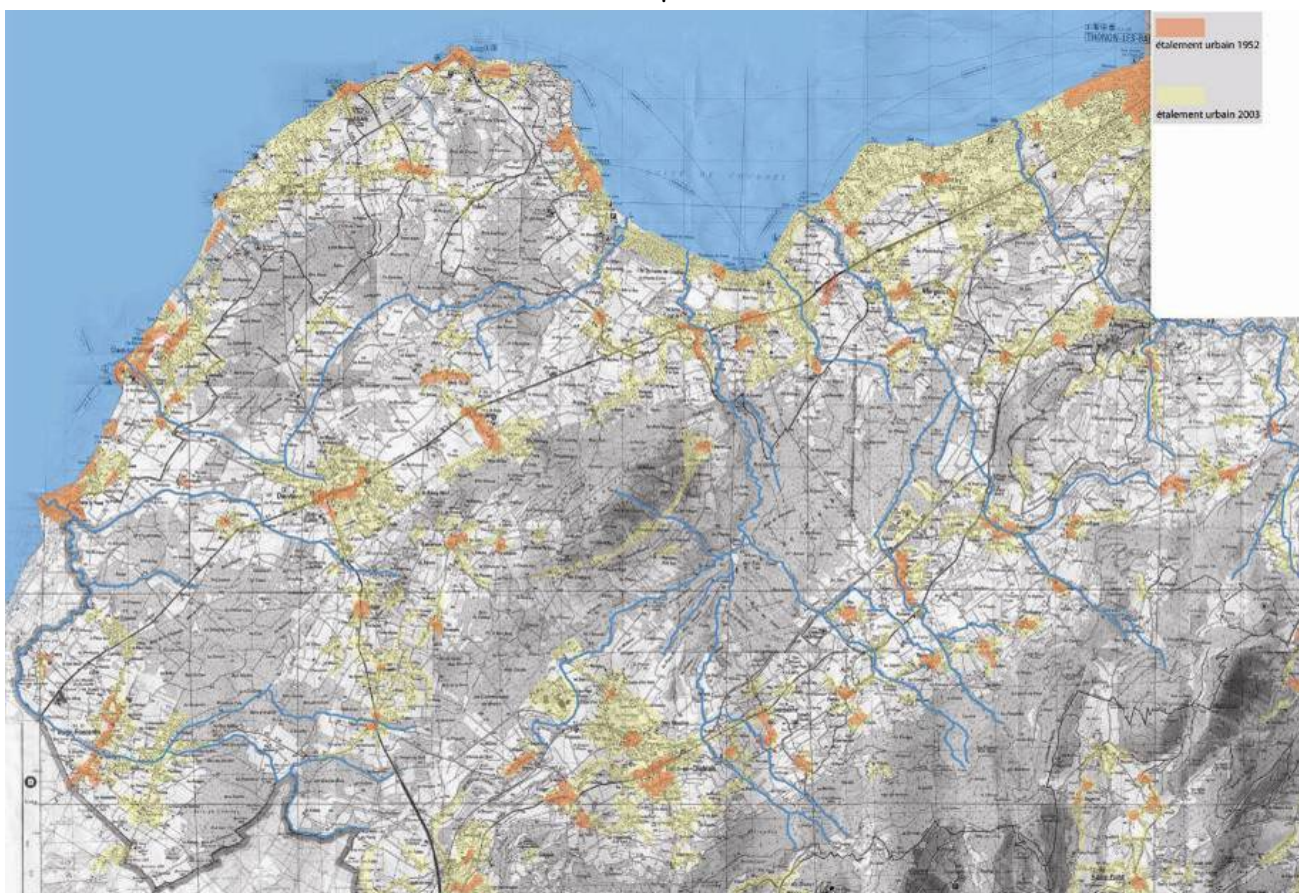
- ◆ Anticiper sur le devenir des cours d'eau et de leur territoire (données cartographiques et documents d'urbanisme type SCOT)
- ◆ Déterminer les secteurs d'évolution futurs tant sur le plan urbain, agricole que forestier (secteurs sensibles) en lien avec les cours d'eau

Outils graphiques et méthodologiques

- ◆ Carte comparative à partir de cartes anciennes et actuelles (Cf. exemple ci-après)
- ◆ Cadrages thématiques illustrant les différents facteurs d'évolution (évolution des modes agricoles, reforestation, urbanisation)

Carte prospective globale (localisation des secteurs sensibles) ou cadrages particuliers

Carte comparative :



4 - Analyse des dynamiques d'évolution des paysages de cours d'eau ou analyse sensible

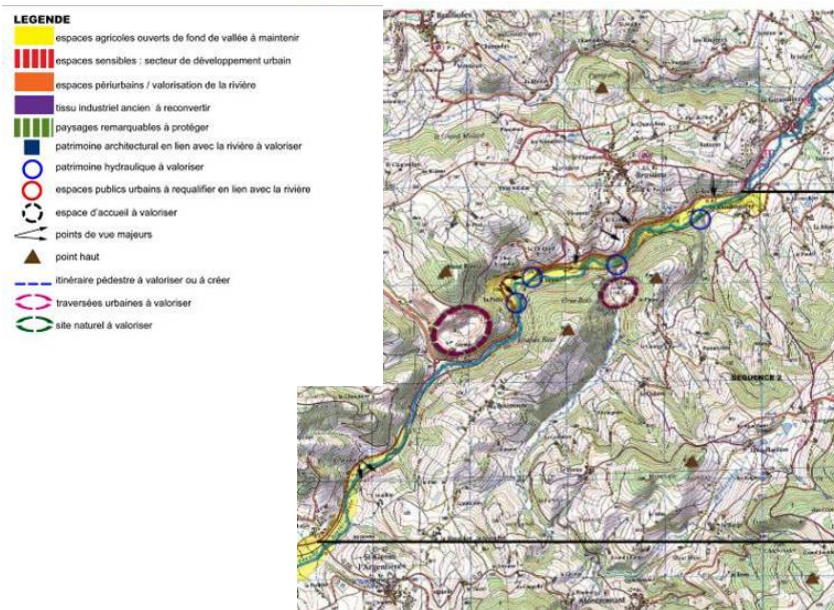
Objectifs / Actions		
A - Les perceptions du territoire / <u>approche globale</u>	B - Analyse séquentielle des cours d'eau / <u>approche locale</u> (linéaire)	C - Typologie des formes de cours d'eau
- Repérer les <u>éléments structurants et qualitatifs du paysage rivulaire</u> (cordons boisés, patrimoine hydraulique, sites remarquables, etc.), - Repérer les <u>éléments disqualifiant</u> (sites dégradés), - Repérer les <u>secteurs sensibles</u> soumis à une évolution à court terme. Forte influence sur la perception de la rivière, - Repérer les <u>principaux modes d'accès et les points de contact avec les cours d'eau</u> (réseau viaire, réseau modes doux, espaces récréatifs).	- Déterminer des <u>séquences paysagères homogènes</u>, - Repérer les <u>éléments qualitatifs</u> (patrimoine hydraulique, milieux remarquables, etc.) et les sites dégradés, - Déterminer les <u>espaces sensibles</u> (espaces menacés à court terme), - Repérer les <u>types d'accès aux rivières, les usages en place</u> (espace récréatif, lieu de pêche, secteur de chasse, etc.).	Déterminer les <u>types de cours d'eau</u> (naturel à artificialisé) en fonction des entités paysagères

Outils graphiques

Carte des perceptions, coupes



Carte des séquences paysagères, profils de cours d'eau et de leur environnement



5 - Définition des enjeux paysagers

Objectifs / Actions

À partir des éléments recueillis au cours des précédentes étapes, il s'agit de :

- ◆ Déterminer / hiérarchiser les enjeux en fonction des entités paysagères, des différents milieux et des types de cours d'eau,
- ◆ Prendre en compte les potentialités du territoire, les attentes des usagers et les dynamiques d'évolution.

Les enjeux se déclinent dans différents domaines :

- ◆ Enjeux de valorisation,
- ◆ Enjeux de réhabilitation et de restauration,
- ◆ Enjeux de préservation,
- ◆ Enjeux de gestion de la rivière et de son territoire,

Outils graphiques

Cadrages thématiques (zooms) illustrant les problématiques en fonction des entités paysagères :



II - DIAGNOSTIC TOURISTIQUE

Objectifs

- ◆ Avoir un regard sur les activités touristiques et récréatives du bassin versant,
- ◆ Identifier les dynamiques de développement touristiques, de mise en valeur des espaces naturels ou urbains en lien avec le contrat de rivière,
- ◆ Comprendre le rôle des cours d'eau dans l'histoire locale, le lien entre la rivière et l'homme,
- ◆ Évaluer la demande touristique et récréative liée à la rivière,
- ◆ Inventorier les potentialités de mise en valeur (patrimoine naturel, paysager et humain),
- ◆ Évaluer la place que pourraient avoir les cours d'eau dans le développement touristique du territoire

Les moyens mis en oeuvre

- ◆ Analyses des documents de références (schéma de développement touristique, Contrat de développement, données liées à l'offre et la fréquentation touristique et récréative, le PDIPR ou PDESI),
- ◆ Prise de connaissance des différents volets du contrat rivière en particulier du volet Environnement/zones humides,
- ◆ Analyse des données liées à l'histoire locale,
- ◆ Reconnaissance du terrain (selon l'étendue du bassin, un ciblage préalable sera nécessaire avant toute reconnaissance),
- ◆ Entretiens avec les acteurs locaux et personnes ressources,
- ◆ Questionnaires éventuels.

Les outils méthodologiques

La description des outils méthodologiques du diagnostic touristique est présentée ci-après par l'intermédiaire de fiches méthodologiques :

- 1 - Identification des dynamiques locales (EPCI, CDRA, CDPRA) du bassin versant (p.10),
- 2 - Analyse de l'offre et de la fréquentation touristique et récréative du bassin versant (p.11),
- 3 - Analyse de la demande en espace naturel, perception des cours d'eau par le public (p.11),
- 4 - Identification des potentialités touristiques, pédagogiques et récréatives des cours d'eau (p.11),
- 5 - Enjeux touristiques, pédagogiques et récréatifs (p.12).

Les enjeux touristiques ainsi définis sont croisés et hiérarchisés avec les enjeux paysagers.

Deux sujets sont transversaux aux approches paysagères et touristiques :

- ◆ les potentialités patrimoniales en terme de patrimoine bâti, d'environnement, d'outils et de structure de développement,
- ◆ les usages en lien avec les cours d'eau (promenades, sites récréatifs, pêche).

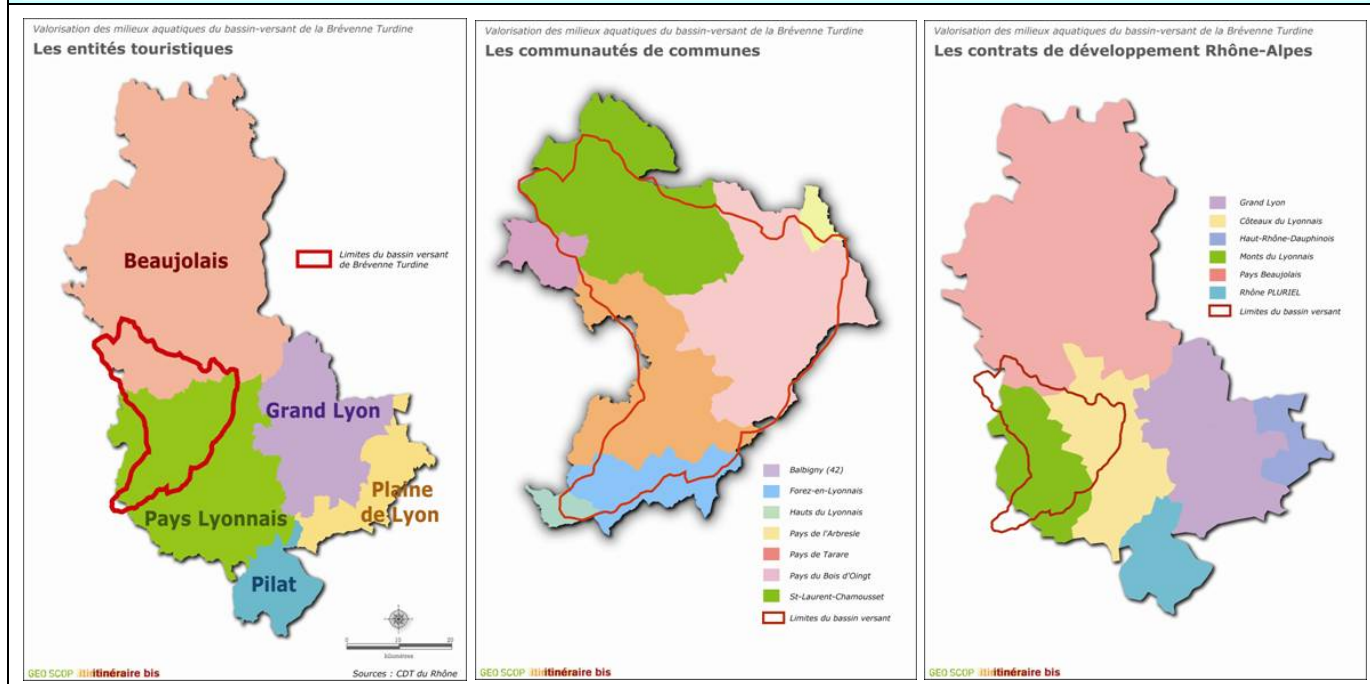
II - DIAGNOSTIC TOURISTIQUE - FICHES MÉTHODOLOGIQUES

1 - Identification des dynamiques locales (EPCI, CDRA, CDPRA) du bassin versant

Objectifs / Actions

- ◆ Permet de comprendre l'organisation du développement local, des synergies et des espaces de projet à l'échelle du bassin versant → « Comment le contrat de rivière peut s'inscrire dans cette dynamique ? »

Outils graphiques

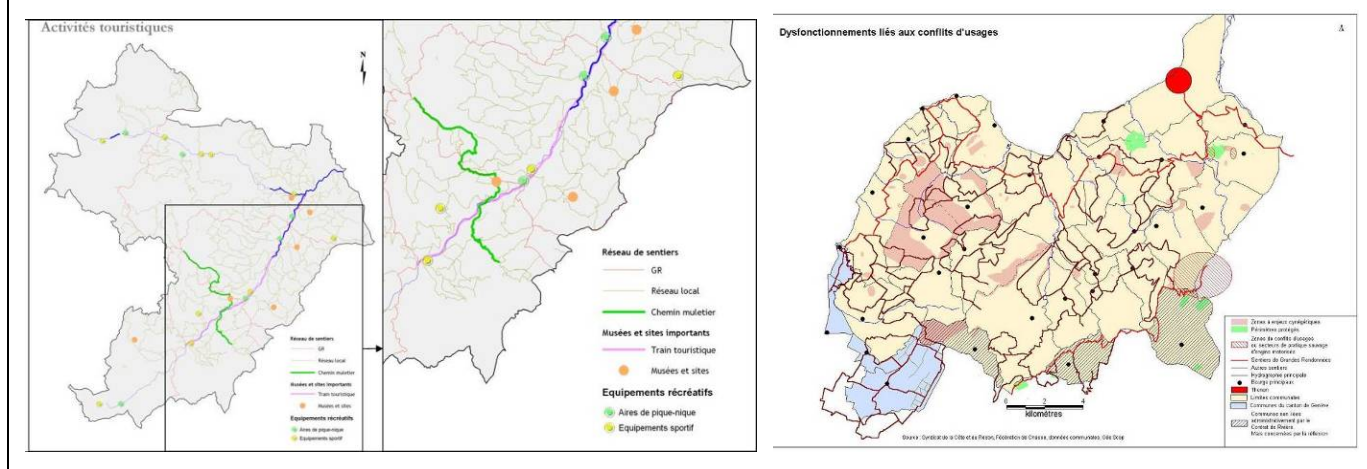


2 - Analyse de l'offre et de la fréquentation touristique et récréative du bassin versant

Objectifs / Actions

- Permet de mesurer l'importance (ou la faiblesse) du tourisme, des usages récréatifs sur le territoire (qui ne correspond pas en soit à un espace de projet « touristique »), notamment des activités liées à l'eau (baignade, canoë, pêche, chasse, promenade en bordure de rivière, détente, etc.),
- Permet d'identifier les dysfonctionnements liés aux différents usages et notamment les conflits d'usages.

Outils graphiques



3 - Analyse de la demande en espace naturel et perception des cours d'eau par le public

Objectifs / Actions

- Permet d'intégrer les attentes du public, son regard sur les espaces naturels et son rapport avec les cours d'eau

4 - Identification des potentialités touristiques, pédagogiques et récréatives des cours d'eau

Objectifs / Actions

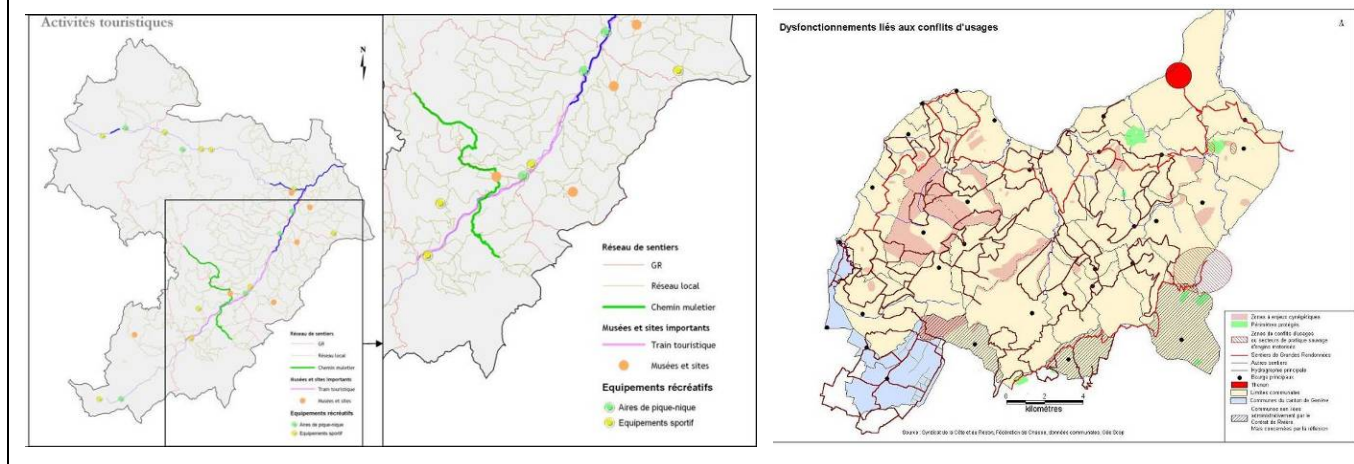
- Identification du patrimoine lié à la rivière (naturel, rural, urbain, industriel, culturel) et mise en lien avec le diagnostic paysager qui pourrait être mis en valeur
- Identification des activités touristiques, récréatives qui pourraient être développées en lien avec les cours d'eau

5 - Enjeux touristiques, pédagogiques et récréatifs

Objectifs / Actions

- Organisation des usages récréatifs en lien avec les cours d'eau,
- Sensibilisation des publics à la rivière, à son patrimoine,
- Contribution au développement touristique des territoires.

Outils graphiques



PHASE 2 : SCHÉMA D'ORIENTATION

Objectifs

- ◆ Déterminer et hiérarchiser les principaux axes de valorisation
- ◆ Préfigurer le programme d'actions pour tester les actions auprès des collectivités locales
- ◆ Rechercher une synergie avec les autres volets du Contrat de Rivière

Les moyens mis en oeuvre

- ◆ Reconnaissance de terrain
- ◆ Concertation élargie avec les acteurs locaux (groupes de travail pour validation du diagnostic et esquisse de la stratégie de mise en valeur)
- ◆ Entretiens complémentaires avec les collectivités pour valider les pistes d'actions

Les outils méthodologiques

1 - Préconisations générales (approche généraliste)

- ◆ Élaboration d'une palette végétale
- ◆ Élaboration d'une palette des matériaux (matériaux issus des ressources locales, savoirs faire locaux) et recensement des petits ouvrages identitaires
- ◆ Sensibilisation à la mise en place de forme de gestion et d'aménagements différenciés en fonction des milieux :
 - Favoriser la mise en place de techniques végétales alternatives (lien à trouver avec le plan de gestion de berges)
 - Favoriser le réemploi des matériaux issus du site

Outils graphiques :

- ◆ Images de références
- ◆ Divers (coupes, photos d'illustrations)

2 - Schéma global d'orientations

Le schéma global d'orientations se doit d'être un guide, un document de référence pour le porteur du contrat de rivière. Cette deuxième phase permet la rédaction d'un pré programme d'actions.

Les orientations proposées recoupent différents domaines :

- ◆ Orientations en terme d'aménagement du territoire (orientations à moyen et long terme)
- ◆ Orientations en terme de valorisation du cadre de vie
- ◆ Orientations en terme de préservation et de mise en valeur du patrimoine (esquisse d'un schéma d'interprétation à l'échelle du bassin versant)
- ◆ Orientations en terme de communication et de sensibilisation

Elles projettent la relation du territoire à son cours d'eau à long terme, au-delà du contrat de rivière en cours d'élaboration.

Outils graphiques :

- ◆ cartographie, localisation des actions pressenties
- ◆ divers (coupes, photos d'illustrations)

PHASE 3 : PROGRAMME D'ACTIONS

Objectifs

- Établir un programme d'actions à court et à moyen terme

Les moyens mis en oeuvre

- Reconnaissance de terrain
- Travail de rédaction élaboré à partir des validations des collectivités

Les outils méthodologiques

- Élaboration de fiches actions claires et synthétiques, organisées en fonction des types d'actions mise en oeuvre
- Envisager une mise en réseau des sites entre eux mais également avec l'offre existante du territoire
- S'appuyer sur les volontés locales et les maîtrises d'ouvrages possibles
- Estimer les coûts de mise en oeuvre

Outils graphiques :

- Schéma de valorisation
- Divers (coupes, photomontages, photos d'illustrations, etc.)

Exemple d'action proposée sur le contrat de rivière Brévenne-Turdine :

Orientation n°2 - Valorisation du cadre de vie en lien avec les cours d'eau action 7 - La revalorisation du plan d'eau de Joux



Photo - le belvédère du lac de Joux- état existant



Photomontage - proposition d'aménagement avec pupitre d'interprétation du site et de son histoire

Opération 2 - L'aménagement d'une liaison piétonne en aval de la RD79 / étude de faisabilité
- Dans un second temps, une étude de faisabilité pourrait être élaborée celle-ci permettrait d'apprécier plus finement la mise en place d'un chemin piéton en aval de la RD79. A terme il s'agit, en effet de créer un cheminement piéton sécurisé sur le tour du lac.

Maîtrise d'ouvrage pressentie

- communauté de communes du pays de Tarare

Plan de financement

Opération 1

- **coût des travaux : 110 000 € HT**

avec en rive sud

- aménagement de trois aires de pique-nique : 10 000 €
- aménagement d'une aire de stationnement et requalification du parking existant (revêtement perméable) : 60 000 €

- création d'un ponton : 15 000 €

- mise en place de bancs : 6 000 €

- balisage / panneau d'interprétation : 4 000 €

et en rive nord-ouest

- aménagement du belvédère : 15 000 €

- **coût de l'étude de maîtrise d'œuvre : 15 000 € HT**

- honoraires de maîtrise d'œuvre 10 à 18% de l'enveloppe des travaux

Opération 2

- **coût étude de faisabilité : 12 000 € HT**